



Annexe 1

Vu pour être annexé à
notre arrêté en date
du 29 SEP. 2022

Toulon, le 29 SEP. 2022

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Lucien GIUDICELLI

DOSSIER DE DEMANDE D'UN ARRETE DE PENETRER SUR LES PROPRIETES PRIVEES

DEPOT DU DOSSIER A LA PREFECTURE DU DEPARTEMENT DU VAR

COMPOSITION DU DOSSIER :

- NOTICE EXPLICATIVE
- ETAT PARCELLAIRE
- PLAN D'INTERVENTION

Pièces annexes :

- Décision ministérielle du 08 décembre 2021
- Etat Parcellaire
- Annexe graphique AOT

NOTICE EXPLICATIVE

Le projet LNPCA s'inscrit dans les priorités nationales cadrées par la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019. La LOM a retenu les préconisations du Conseil d'Orientation des Infrastructures (rapport COI du 1er février 2018) et notamment le scénario 2 proposé pour l'échelonnement temporel des investissements ferroviaires et routiers. Dans ce scénario 2, le projet LNPCA est échelonné en quatre phases.

Les phases 1 et 2, qui sont aujourd'hui les plus matures en termes de programme technique, sont composées de nombreuses opérations réparties sur l'axe Marseille-Toulon-Nice-Vintimille. Ces investissements, à des points ponctuels sur l'axe, permettent d'améliorer les circulations sur l'ensemble de l'axe.

Le projet des phases 1 et 2 a pour objectif de désaturer les nœuds ferroviaires de Marseille, Toulon, et de la Côte d'Azur pour répondre aux besoins de transports du quotidien des habitants des trois grandes aires métropolitaines régionales.

Ce projet des phases 1 et 2 est cofinancé par l'Etat, la Région Provence Alpes Côte d'Azur, les métropoles Aix-Marseille Provence, Toulon Provence Métropole, Nice Côte d'Azur, les départements des Bouches du Rhône, du Var et des Alpes Maritimes, et d'autres partenaires cofinanceurs.

Ces phases 1 et 2 ont fait l'objet d'études préliminaires en 2018 et 2019 permettant de fixer le programme et les principales caractéristiques des aménagements et leur coût.

Sur la base de ces études, SNCF Réseau a mené entre juin et octobre 2019 une concertation avec les élus et le public sur les aménagements des phases 1 et 2. Cette concertation a accueilli des expressions positives des élus et du public sur la priorité donnée aux transports ferroviaires du quotidien au sein des métropoles pour offrir des alternatives à la voiture et à la congestion routière.

La concertation s'est conclue par un comité de pilotage le 22 novembre 2019 pour dresser le bilan de la concertation publique menée entre juin et octobre 2019. Le comité de pilotage a validé les propositions de SNCF Réseau pour la poursuite des études en vue d'une déclaration d'utilité publique des phases 1 et 2.

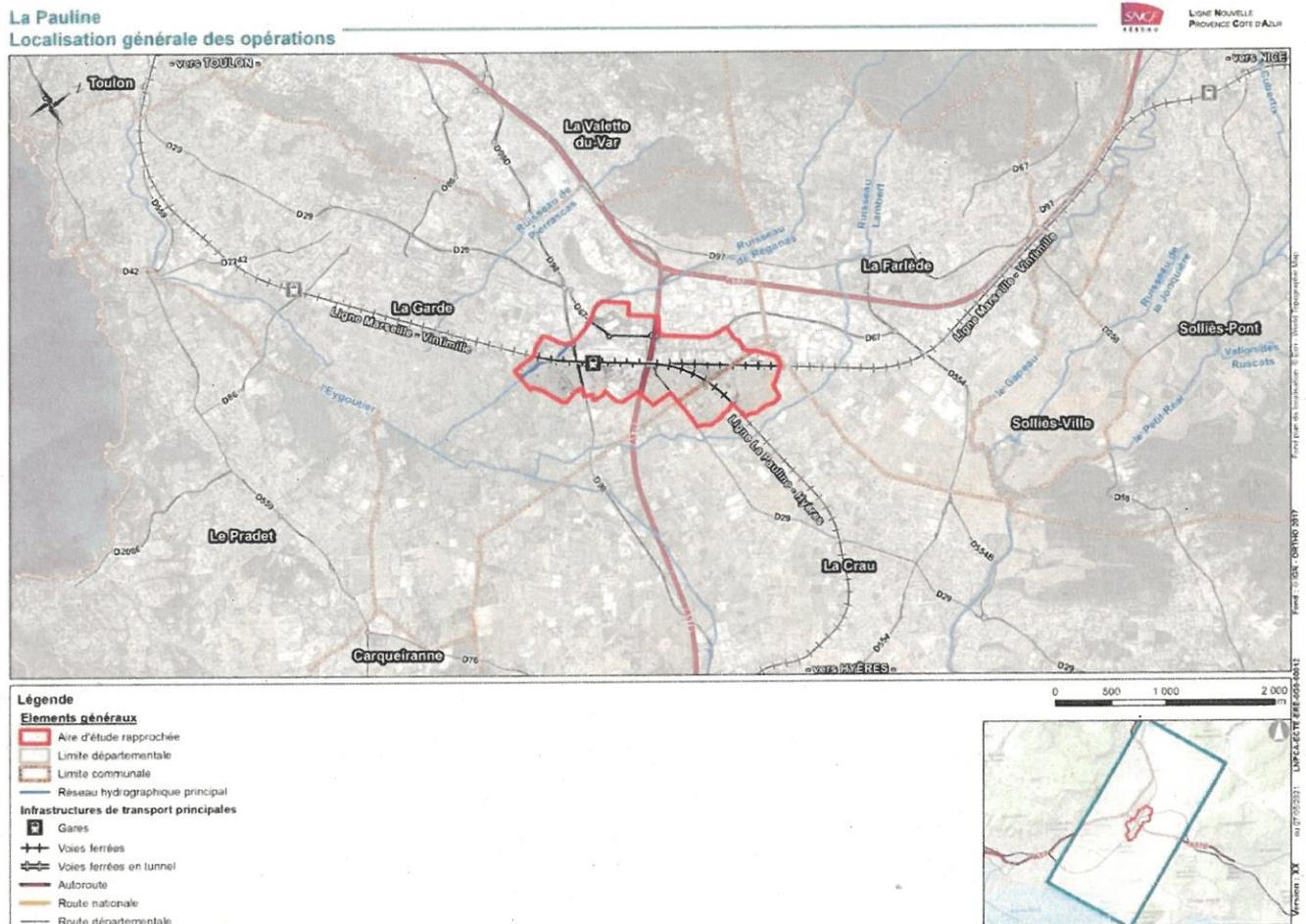
En janvier 2020, SNCF Réseau a transmis un dossier ministériel au secrétaire d'Etat aux transports afin de proposer les conditions de poursuite du projet (voir Annexe). Celui-ci a donné lieu à une décision ministérielle publiée le 23 juin 2020.

Par décision ministérielle du 8 décembre 2021, annexée au présent dossier (MT/2021-12/47361), le ministre en charge des transports a demandé au président de SNCF Réseau de lancer, dès 2022, les études de niveau avant-projet de la phase 1 dont la convention de financement a été validée par l'état. L'enquête publique du projet des phases 1 et 2 de la LNPCA s'est déroulée du 17 janvier au 28 février 2022.

Dans le cadre des aménagements de la phase 1 du projet, une opération est prévue sur la commune de La Garde dans le secteur de la gare de La Pauline, qui consiste :

- à déniveler en terrier la bifurcation à plat entre la ligne Marseille-Vintimille et la ligne la Pauline-Hyères,
- à aménager la gare de la Pauline existante en pôle d'échange multimodal à 4 voies à quais.

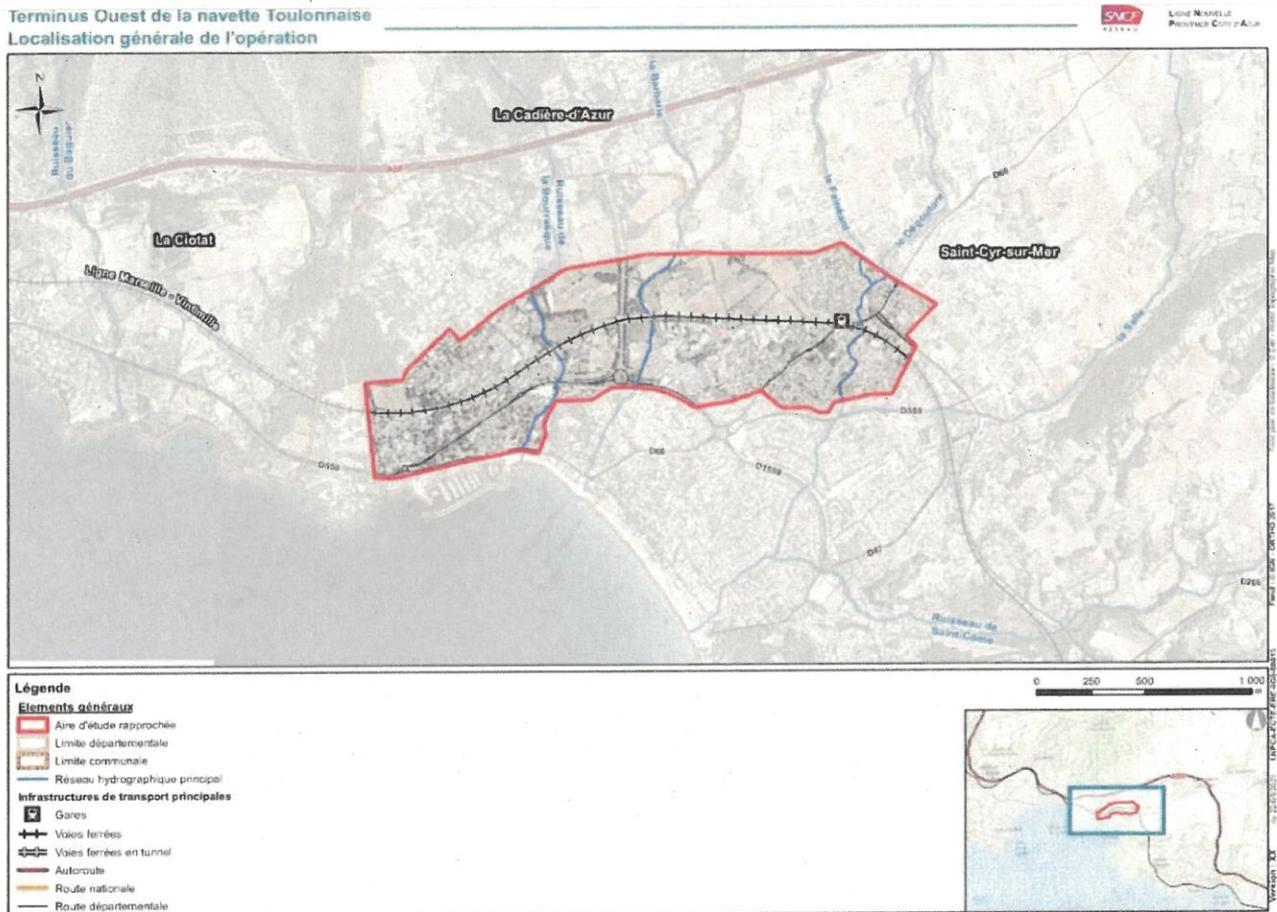
Le plan de situation du projet sur la commune de La Garde est repris ci-dessous :



Dans ce même cadre, une opération est prévue sur la commune de Saint-Cyr-Sur-Mer visant à réaliser le terminus ouest de la navette toulonnaise. Les aménagements consistent notamment :

- à déplacer la gare existante de 350 m environ vers l'ouest en la portant à 4 voies à quai dont 2 en impasse pour les navettes toulonnaises,
- à réaliser côté Sud des voies ferrées un pôle d'échange multimodal,
- à décaler vers l'ouest les voies fret existantes.

Le plan de situation du projet sur la commune de St Cyr est repris ci-dessous :



Afin de mener les études d'Avant-Projet de la phase 1, une campagne d'acquisitions de données via des sondages géotechniques est nécessaire sur des parcelles privées, notamment sur les communes de La Garde et Saint-Cyr-sur-Mer, les parcelles mentionnées à l'état parcellaire joint, sont concernées par ces aménagements.

Ces investigations seront réalisées par des entreprises sélectionnées par SNCF Réseau. Les sondages sur site nécessitent l'accès à des terrains publics et privés. Ces investigations se dérouleront sur une période de 5 mois entre aout et décembre 2022 sur des parcelles privées objet de la présente demande d'AOT et également sur du domaine public ferroviaire et communal.

Le MOA et l'entreprise ont pris contact avec les différents propriétaires qu'ils soient publics ou privés pour alerter, informer et discuter des accès, de l'organisation de travail, des emplacements nécessaires, des horaires d'intervention et plus généralement de toutes les contraintes de réalisation.

Toutes les dispositions seront prises pour réduire l'impact des sondages sur les parcelles et sur l'environnement, ainsi que les incidences sonores et vibratoires. Les accès et tâches nécessaires devront réduire au maximum les incidences écologiques et environnementales

L'entreprise devra impérativement respecter toutes les préconisations qui lui seront imposées pour la réalisation de ces sondages et devra adapter ses moyens au site et aux conditions d'accès et d'interventions.

Les investigations sur les parcelles comportent principalement :

- des sondages carottés (SC) dans les sols sur une profondeur moyenne de 20ml et de diamètre 110mm avec des prélèvements d'échantillons intacts ou remaniés, en vue d'essais au laboratoire
- des sondages destructifs pour la réalisation des essais pressiométriques sur une profondeur moyenne de 20 ml réalisés à la tarière mécanique de diamètre 63mm avec enregistrements automatiques des paramètres de forage
- la fourniture et la pose de piézomètres d'une profondeur moyenne de 15ml composé de :
 - * tube PVC plein entre 0 et 2 ml,
 - * tube crépiné sur la hauteur restante,
 - * massif filtrant en gravier dans la zone crépinée,
 - * tête de protection métallique de type bouche à clé scellée dans un massif de béton cadencée et laissée en place sur une période de 2 ans avec un relevé tous les 3 mois.
- un sondage à la pelle (Spel) sur une surface d'environ 1m² (profondeur 1.5 ml) sur la parcelle AM707 sur la commune de La Garde
- un essai de pompage (PP) avec un puit de 220mm de diamètre sur 10ml de profondeur
- des essais aux pénétromètres dynamiques (SDP et SD) de 6 m de profondeur unitaire ou arrêtés au refus permettant de mesurer en continu la résistance mécanique du sol.

Chaque site sera remis en état, les sondages de reconnaissance seront rebouchés avec les matériaux extraits. Il sera procédé au rebouchage de tous les forages non équipés de piézomètres à l'aide d'un matériau argileux permettant d'éviter de mettre en communication les différentes nappes rencontrées.

Un état des lieux sera réalisé avec le propriétaire de chaque parcelle avant et après intervention et remis en état.

• symboles

Pp : Puit de pompage : diamètre de forage : 220mm

SC : Sondage carottés : diamètre de forage : 110mm

SD : sondage destructif : diamètre de forage : 63mm

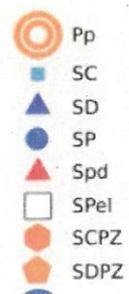
SP : sondages pressiométriques : diamètre de forage : 63mm

SDd : Sondage pénétromètre dynamique : diamètre de forage : 60mm

Spel : sondage à la pelle : surface environ 1m²

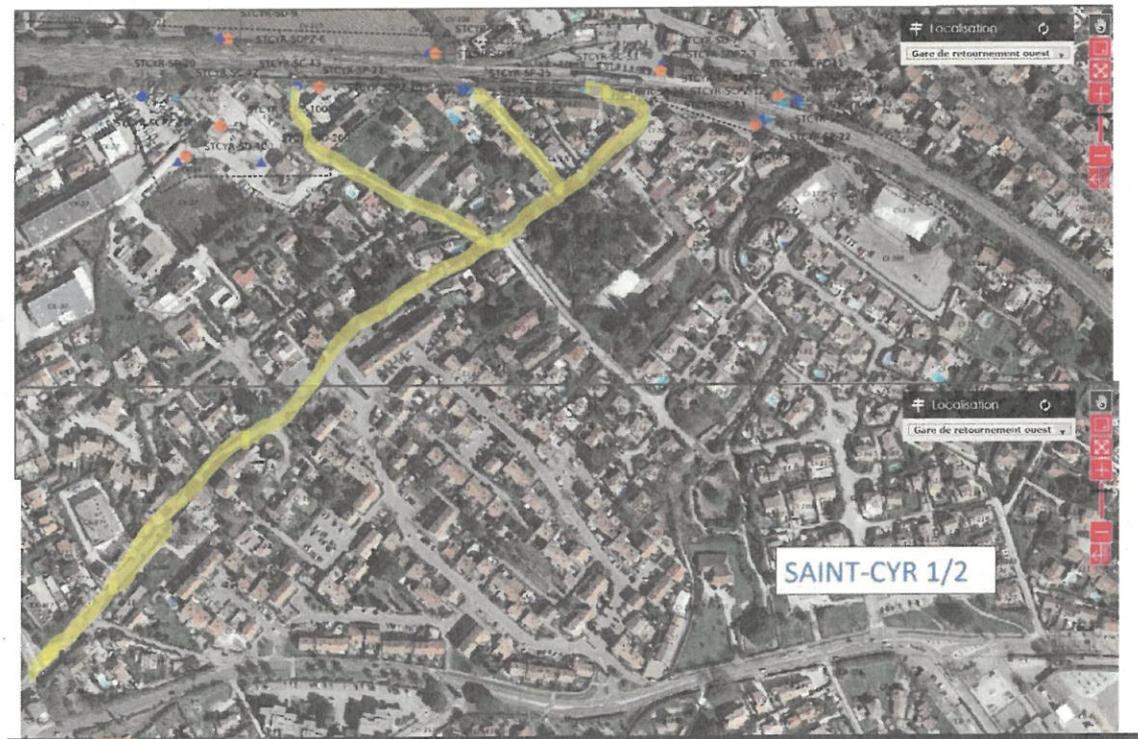
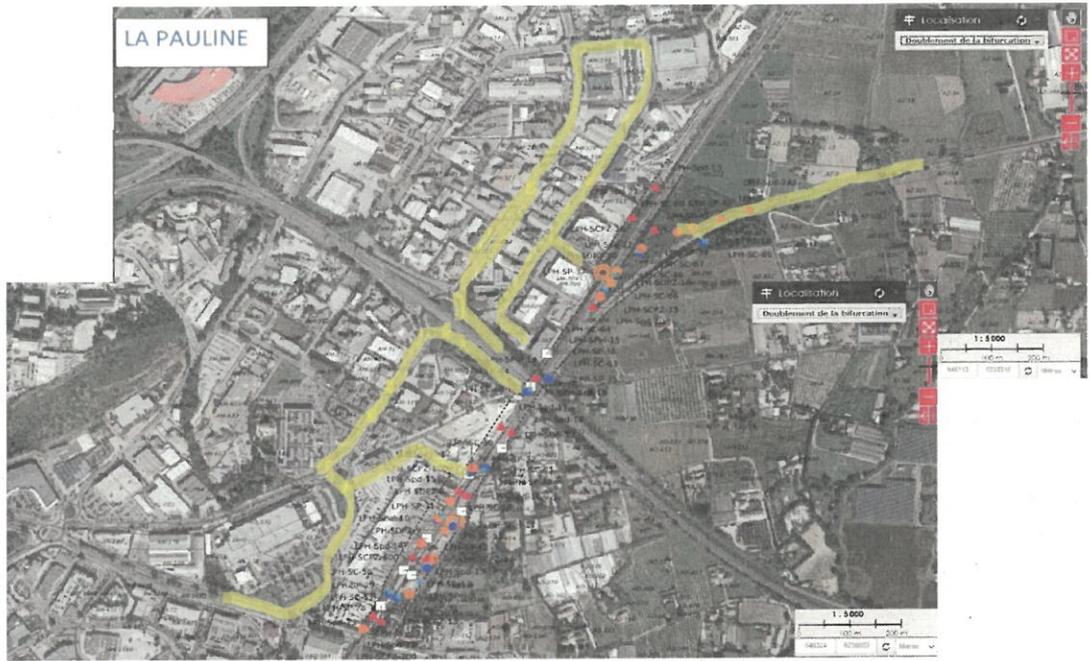
SCPZ : Sondages carottés avec pose de piézomètre : diamètre de forage : 110mm

SDPZ : Sondage destructif avec pose de piézomètres : diamètre de forage : 63mm



La surface occupée sur une parcelle par la machine de forage ainsi que le véhicule d'enregistrement des mesures représente environ 20m² selon le type de foreuse. Cette surface est représentée par les symboles repris ci-dessus sur l'annexe graphique jointe à la présente notice. L'occupation de chaque parcelle va durer entre 1 à 2 semaines selon le nombre et le type de sondages.

Le périmètre d'intervention est matérialisé sur les plans joints au présent dossier. Les accès aux parcelles se feront directement depuis la voirie publique selon les plans ci-dessous :





Les parcelles identifiées nécessaire pour des accès seront uniquement empruntées pour acheminer les engins et véhicules sur la parcelle concernée. Les voies d'accès à chaque parcelle sont précisées dans l'état parcellaire et le plan parcellaire (annexe graphique).

Commune de La Garde :

Parcelle cadastrée AM123 : cette parcelle, numérotée 00001 dans l'état parcellaire et dont le propriétaire n'a pas pu être identifié, est composée de Landes et est accessible depuis un chemin latéral à la voie ferrée appartenant à SNCF Réseau (AM120). A ce jour, le propriétaire de la parcelle n'a pas pu être identifié, SNCF Réseau a eu des échanges avec la SCI Marina et son liquidateur qui nous ont informés ne pas être être propriétaire. Cette parcelle est concernée par des sondages pressiométriques (SP), des sondages carrotés (SC), des poses de piézomètres (SCPZ) et des pénétrromètres dynamiques (SPD). Ces sondages sont prévus sur 10 jours et prévoient l'utilisation d'une foreuse (comme repris dans la liste du matériel ci-dessous), d'un pénétrromètre dynamique et d'un camion d'enregistrement.

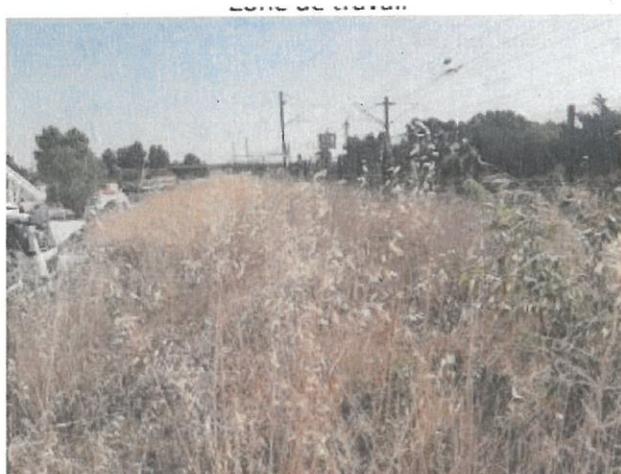
Parcelle cadastrée AM707 : cette parcelle, numérotée 00002 dans l'état parcellaire appartient à la société LOCA IM et comporte un hangar et un parking, est accessible depuis l'avenue Irène et Frédéric Joliot-Curie. Le propriétaire a donné un accord de principe pour permettre l'accès depuis son parking. L'état des lieux a été réalisé le 04 juillet 2022. Cette parcelle est concernée par un sondage carroté (SC), un sondage à la pelle (Spel) et un sondage pressiométrique (SP). Ces sondages sont prévus sur 5 jours et prévoient l'utilisation d'une foreuse (comme repris dans la liste du matériel ci-dessous), d'une pelle et d'un camion d'enregistrement.



Parcelle cadastrée AM710 : cette parcelle, numérotée 00003 dans l'état parcellaire appartient à la société SOGEFIMUR et comporte un hangar et un parking, est accessible depuis l'avenue Irène et Frédéric Joliot-Curie. Le propriétaire a donné un accord de principe pour permettre l'accès depuis son parking. L'état des lieux a été réalisé le 04 juillet 2022. Cette parcelle est concernée par la réalisation d'un puit de pompage (Pp). Ce sondage est prévu sur 5 jours et prévoit l'utilisation d'une foreuse (comme repris dans la liste du matériel ci-dessous) et d'un camion d'enregistrement.



Parcelle cadastrée AO659 : cette parcelle, numérotée 00004 dans l'état parcellaire appartient à la société Cambridge et comporte du stockage et un parking, est accessible depuis l'avenue Antoine Becquerel. Le propriétaire a donné un accord de principe pour permettre l'accès depuis son parking. L'état des lieux a été réalisé le 04 juillet 2022. Cette parcelle est concernée uniquement par l'accès au domaine ferroviaire.



Commune de St Cyr :

Parcelle cadastrée CK37 : cette parcelle, numérotée 00005 dans l'état parcellaire, appartient à la SARL PAMA (M. Velasco) et comporte un terrain avec du stockage de matériel et des bungalows, est accessible depuis le chemin communal des Pradeaux et le chemin de Tacone. Le propriétaire qui a été rencontré fin juin a donné un accord de principe pour permettre l'accès depuis son parking. Cette parcelle est concernée par un sondage destructif (SD) et un sondage avec pose de piézomètre (SCPZ). Ces sondages sont prévus sur 5 jours et prévoient l'utilisation d'une foreuse (comme repris dans la liste du matériel ci-dessous) et d'un camion d'enregistrement.

Parcelle cadastrée CK39, CK40, CK42 et CK203 : ces parcelles, numérotées 00006 dans l'état parcellaire, appartiennent à M. Marro et comportent des hangars de stockage de bateaux et des parkings. Elles sont accessibles depuis le chemin communal des Pradeaux et le chemin de Tacone. Le propriétaire a donné un accord de principe pour accéder à ses parcelles à la suite d'une rencontre sur site avec SNCF Réseau. L'état des lieux reste encore à faire. Cette parcelle est concernée par des sondages destructifs (SD), des sondages carrotés (SC), des sondages carrotés avec poses de piézomètres (SCPZ) et des sondages pressiométriques (SP). Ces sondages sont prévus sur 10 jours et prévoient l'utilisation d'une foreuse (comme repris dans la liste du matériel ci-dessous) et d'un camion d'enregistrement.

Parcelle cadastrée CT113 : cette parcelle, numérotée 00007 dans l'état parcellaire, appartient à M. Portalis et est composée de vignes. Elle est accessible depuis le chemin de la Bourrasque. SNCF Réseau a rencontré le propriétaire qui a donné son accord pour l'accès et les sondages sur sa parcelle.

Cette parcelle est concernée par un sondage destructif (SD) et la pose d'un piézomètre (SDPZ). Ces sondages sont prévus sur 5 jours et prévoient l'utilisation d'une foreuse (comme repris dans la liste du matériel ci-dessous) et d'un camion d'enregistrement.

Parcelle cadastrée CK46 : cette parcelle, numérotée 00008 dans l'état parcellaire, appartient à M. Duret et comporte une maison d'habitation et un terrain, est accessible depuis l'avenue des Lecques et le chemin privé de Tacone (CK66). Le propriétaire a donné son accord pour permettre l'accès et les sondages sur sa propriété. L'état des lieux a été réalisé le 11 juillet 2022. Cette parcelle est concernée par un sondage carroté (SC), la pose d'un piézomètre (SDPZ) et un sondage pressiométrique (SP). Ces sondages sont prévus sur 5 jours et prévoient l'utilisation d'une foreuse (comme repris dans la liste du matériel ci-dessous) et d'un camion d'enregistrement.



Parcelle cadastrée CK48 : cette parcelle, numérotée 00009 dans l'état parcellaire, appartient à Mme Rebuffat et comporte un terrain avec une maison d'habitation et est accessible depuis l'avenue des Lecques et l'impasse du Géographe (parcelle CK51 et CK58). SNCF Réseau n'a pas réussi à entrer en contact avec la

propriétaire malgré l'envoi d'un courrier en recommandé. Cette parcelle est concernée par un sondage pressiométrique (SP) et un sondage carroté (SC). Ces sondages sont prévus sur 5 jours et prévoient l'utilisation d'une foreuse (comme repris dans la liste du matériel ci-dessous) et d'un camion d'enregistrement.

Parcelles cadastrées CK51 et CK58 : ces parcelles, numérotées 00010 dans l'état parcellaire, appartiennent à une indivision dont fait partie Mme Rebuffat propriétaire de la parcelle CK48. Les parcelles CK51 et CK58 correspondent au chemin d'accès à la CK48 et sont accessibles depuis l'avenue des Lecques. SNCF Réseau n'a pas pu réussir à entrer en contact avec les propriétaires. Ces parcelles sont uniquement concernées par l'accès à la parcelle CK48.

Parcelle cadastrée CK55 : cette parcelle, numérotée 00011 dans l'état parcellaire, appartient à M. Camoin et est occupée par les services techniques de la Ville de St Cyr. La parcelle est accessible depuis l'avenue des Lecques. Le propriétaire et l'occupant ont donné un accord de principe pour permettre l'accès depuis le parking. L'état des lieux a été réalisé le 11 juillet 2022. Cette parcelle est concernée par un sondage pressiométrique (SP) et un sondage carroté (SC). Ces sondages sont prévus sur 5 jours et prévoient l'utilisation d'une foreuse (comme repris dans la liste du matériel ci-dessous), d'un pénétromètre dynamique et d'un camion d'enregistrement



Parcelle cadastrée CK66 : cette parcelle, numérotée 00012 dans l'état parcellaire, appartient en indivision à Mme Serougne et Mme Donneaud et correspond au chemin privé de Tacone. La parcelle est accessible depuis l'avenue des Lecques. SNCF Réseau n'a pas réussi à entrer en contact avec les propriétaires. Cette parcelle est uniquement concernée par l'accès à la parcelle CK46.

Le matériel susceptible d'être mobilisé pour les sondages sur les différentes parcelles se compose :

- sondeuses hydrauliques de types EMCI 4.5 pour les investigations de sondage jusqu'à 20 mètres de profondeur
- 1 sondeuse hydraulique de type COMMACCHIO GEO 305
- 1 sondeuse 601 pour réaliser les sondages à 40 mètres de profondeur
- 1 pénétromètre dynamique
- Un véhicule d'enregistrement

SONDEUSE GEOTECHNIQUE

Marque : COMACCHIO

Modèle : GEO 601

Normes

- Directive machine 2006/42/CE du 17 mai 2006
- Norme Européennes EN16228 – Machine de forage et de Fondation du 6 mars 2014

Utilisation

- Forage à la tarière
- Forage en roto-percussion
- Tubage à l'avancement (ODEX)
- Carottage rotatif et battu
- Carottage câble

Dimension

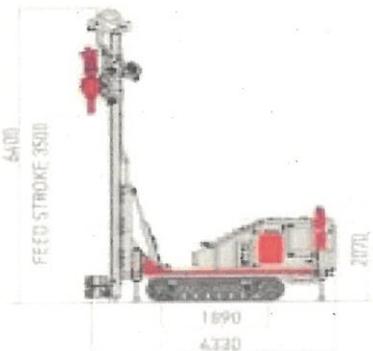
Poids : 9500 kg
 Largeur : 230,0 cm
 Longueur transport : 610,0 cm
 Longueur travail : 533,0 cm
 Hauteur transport : 294,0 cm
 Hauteur travail : 640,0 cm

Caractéristiques principales

Moteur : 104 kW Diesel
 Capacité d'enfoncement : 4500 daN
 Capacité de traction : 6500 daN
 Tête de rotation : 980tr/min – 1550 daNm
 Accessoires : Radiocommande de déplacement, Treuil de manœuvre, Double frein de tige, Pompe à boue, Enregistrement de paramètres, Avance au rocher, Effacement de la tête, ...

Performances indicatives

- 50 m de profondeur en tarière Ø 63mm
- 200 m de profondeur en destructif Ø 66mm
- 150 m de profondeur en carottage



Fiche technique d'un engin de sondage



Exemple de foreuse

Considérant la nécessité de poursuivre la réalisation des relevés, sondages ou tous autres travaux et opérations rendus nécessaires par les besoins du projet des phases 1 et 2 du projet LNPCA, il est demandé à Monsieur le Préfet du Département du Var de bien vouloir prendre un arrêté portant

- autorisation de pénétrer dans les propriétés privées au profit de SNCF Réseau ainsi que les agents des entreprises et autres organismes dûment mandatés par elle, conformément à l'article 1 (modifié par l'article 86 de la loi du 12 mai 2009) de la loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics.
- autorisation d'occuper dans les propriétés privées au profit SNCF Réseau ainsi que les agents des entreprises et autres organismes dûment mandatés par elle, conformément à l'article 3 de la loi du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics pour une durée allant de 15 jours pour la réalisation des sondages jusqu'à 2 ans pour la pose et les relevés des piézomètres.